



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 969 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2023

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du conseil de la Ville de Varennes le 1^{er} mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 2 mai 2023.

La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,

Me Johanne Fournier, OMA



Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655



Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949



Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636